



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, mardi 19 mai 2020

La lutte contre l'orpaillage illégal ne faiblit même en période de crise.

Près de 2 tonnes de marchandises d'une valeur estimée à 35 000 € ont été saisies sur le fleuve Oyapock côté français.

Dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal, les agents des douanes de Saint-Georges de l'Oyapock, en coopération avec la Police Aux Frontières (PAF) et les Forces Armées en Guyane (FAG), à l'instar de leurs homologues dans l'ouest de la région, ont procédé à plusieurs saisies marquantes ces derniers jours.

Ainsi, le 13 mai dernier, ce sont près de 2 tonnes de marchandises pour une valeur estimée à 35 000 € qui ont été saisies sur une pirogue en provenance du Brésil et circulant du côté français du fleuve.

À l'évidence, la nature (produits alimentaires, essence, pièces de moteur, batée...) et les quantités transportées, ne laissaient aucun doute sur ces marchandises destinées à l'approvisionnement de sites d'orpaillages illégaux.

De même, lors d'un précédent contrôle avec la PAF, les agents des douanes ont relevé une importation en contrebande de 380 litres d'essence et 84 kg de viande. Toutes les marchandises étaient originaires du Brésil.

La semaine précédente, un contrôle conjoint (douane, PAF, FAG et gendarmerie) avait déjà permis la saisie d'une coque aluminium de 8 mètres, d'un moteur hors-bord et de plus de 450 kg de produits alimentaires.

Les produits alimentaires propres à la consommation humaine ont été remis à une association caritative pour être redistribués localement.

Ces saisies illustrent une très bonne coordination entre les différents services de l'État dans la lutte contre l'orpaillage illégal qui sévit partout sur le territoire et ce malgré la crise sanitaire actuelle et la fermeture des frontières.



Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr
www.guyane.gouv.fr